

Formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CHU DE POITIERS-IRFPS-(IFSI-IPDE-IFMEM-IFE-IFMK-IFCS-IADE-IFAS-IFA-CFARM) – POITIERS (7302042)
CHAIGNE Sandra
05.49.44.37.78
iade.secretariat@chu-poitiers.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Concours

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Pour être admis à suivre l'enseignement sanctionné par le diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste, les candidats doivent : ? être titulaires soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier, soit d'un diplôme ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale chargé de la santé en application de l'article L. 4311-4 du code de la santé publique ; ? justifier de deux années minimum d'exercice, en équivalent temps plein de la profession d'infirmier au 1er janvier de l'année du concours ; ? avoir subi avec succès les épreuves d'admission à la formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste, organisées par chaque école autorisée sous le contrôle du directeur général de l'agence régionale de santé et du président d'université ; ? avoir acquitté les droits d'inscription, sauf dans les centres d'instruction relevant du ministère de la défense ; ? avoir souscrit par convention l'engagement d'acquitter les frais de scolarité fixés par le conseil d'administration de l'organisme gestionnaire, sauf dans les centres d'instruction relevant du ministère de la défense.

Prérequis pédagogiques :

Les épreuves de sélection évaluent l'aptitude des candidats à suivre l'enseignement conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste. Elles comprennent : ? une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité de deux heures permettant d'évaluer les connaissances professionnelles et scientifiques du candidat en référence au programme de formation du diplôme d'Etat d'infirmier ainsi que ses capacités rédactionnelles. ? une épreuve orale d'admission permettant d'apprécier les capacités du candidat : à décliner un raisonnement clinique et à gérer une situation de soins ; à analyser les compétences développées au cours de son expérience professionnelle ; à exposer son projet professionnel ; à suivre la formation.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

La finalité de la formation est de former un infirmier anesthésiste, c'est-à-dire un infirmier responsable et autonome, particulièrement compétent dans le domaine de soins en anesthésie, ce domaine comprenant les périodes, pré, per et post-interventionnelles, et dans celui des soins d'urgence et de réanimation.

Contenu et modalités d'organisation

La formation d'infirmier anesthésiste s'appuie sur trois concepts : la formation d'adulte, la formation par alternance et la formation professionnalisante. Cette formation repose sur une pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'étudiant lui permettant de s'impliquer dans sa formation, de s'auto-évaluer, d'avoir une posture réflexive amenant à un positionnement professionnel. Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier anesthésiste. Le référentiel de formation met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et savoir faire dans des situations d'anesthésie, de réanimation et d'urgence. La formation est structurée autour de l'étude de situations donnant aux étudiants l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage : – « comprendre » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ; – « agir » : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ; – « transférer » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles. Le référentiel de formation est organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises. Les unités d'intégration mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles. Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque étudiant dans sa manière d'acquérir les compétences. Les principes d'évaluation et de validation Les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec les principes pédagogiques. Une démarche de mise en lien et perspectives des différents acquis sera favorisée lors de la validation de l'ensemble des unités d'enseignement, y compris lors des évaluations écrites relatives aux connaissances théoriques. La validation des unités d'intégration reposera sur : – l'utilisation des différents acquis en lien avec une situation ; la mobilisation active et dynamique de ces acquis et la mise en

...

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'État d'infirmier anesthésiste - Niveau 7 : Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur (Niveau 7 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00163688	du 01/10/2019 au 31/10/2021	Poitiers (86)	CHU DE POITIERS- IRFPS-(IFSI-IPDE- IFMEM-IFE-IFMK- IFCS-IADE-IFAS-IFA- CFARM) – POITIERS (7302042)			
00201694	du 01/10/2020 au 31/10/2022	Poitiers (86)	CHU DE POITIERS- IRFPS-(IFSI-IPDE- IFMEM-IFE-IFMK- IFCS-IADE-IFAS-IFA- CFARM) – POITIERS (7302042)			
00251390	du 04/10/2021 au 30/09/2023	Poitiers (86)	CHU DE POITIERS- IRFPS-(IFSI-IPDE- IFMEM-IFE-IFMK- IFCS-IADE-IFAS-IFA- CFARM) – POITIERS (7302042)			
00322271	du 03/10/2022 au 30/09/2024	Poitiers (86)	CHU DE POITIERS- IRFPS-(IFSI-IPDE- IFMEM-IFE-IFMK- IFCS-IADE-IFAS-IFA- CFARM) – POITIERS (7302042)			
00352504	du 02/10/2023 au 30/09/2025	Poitiers (86)	CHU DE POITIERS- IRFPS-(IFSI-IPDE- IFMEM-IFE-IFMK- IFCS-IADE-IFAS-IFA- CFARM) – POITIERS (7302042)			
00497481	du 01/10/2024 au 30/09/2026	Poitiers (86)	CHU DE POITIERS- IRFPS-(IFSI-IPDE- IFMEM-IFE-IFMK- IFCS-IADE-IFAS-IFA- CFARM) – POITIERS (7302042)			

00589807

du 01/10/2024 au
30/09/2026

Poitiers (86)

CHU DE POITIERS-
IRFPS-(IFSI-IPDE-
IFMEM-IFE-IFMK-
IFCS-IADE-IFAS-IFA-
CFARM) – POITIERS
(7302042)

FPC

MON
COMPTE
FORMATION